



Union Supérieurs
Généraux
Via dei Penitenzieri, 19
00165 ROMA

Union Internationale
Supérieures Générales
P.zza di Ponte S. Angelo, 28
00186 ROMA



Rome, 11/10/2021

COMMISSION POUR LA SANTE

WEBINAIRE

« Consentement éclairé et directives anticipées de traitement (DAT) : quels défis pour les membres des instituts de vie consacrée et quelle approche possible dans la prise en charge des frères et sœurs ? »

Cher Frère, chère Sœur

L'année dernière, quelques semaines avant l'apparition de la pandémie de Covid-19, la Commission de la santé a annoncé une conférence sur le thème du consentement éclairé et du DAT qui, prévue le 27 mars 2020, a dû être annulée en raison du confinement imposé par les mesures prévues pour contenir la contagion. Cependant, la Commission a estimé nécessaire de reprendre le sujet, le considérant non seulement d'actualité, mais particulièrement important pour le contexte de la vie religieuse en raison des effets qu'il a tant sur la vie religieuse elle-même que sur le service de soins et de préservation des frères et sœurs malades. En effet, les implications d'un consentement éclairé explicitement exprimé et documenté introduisent une nouvelle dynamique importante dans les relations humaines, qui entourent les actes thérapeutiques et de soins, et que nous devons mieux comprendre et apprendre à gérer.

L'évolution de l'environnement juridique dans lequel se déroule la pratique médicale et sociale a une implication concrète qui, dans de nombreux pays, a déjà rendu nécessaire la rédaction par les religieux de Déclarations Anticipées de Traitement (DAT) et/ou la délégation à des personnes de confiance du pouvoir d'intervenir médicalement, surtout - mais pas exclusivement - dans des conditions extrêmement critiques avec perte de la capacité cognitive. Il est de plus en plus évident que certains aspects de cette évolution législative juridique et civile peuvent exclure - et cela s'est déjà produit dans certains cas - les supérieurs compétents et/ou les personnes chargées de servir les personnes âgées et les malades dans le cadre de leur propre congrégation, ou être à l'origine de tensions avec les proches du religieux, et parfois même avec le religieux lui-même.

À partir de cette problématique, la Commission Santé des Unions a décidé d'organiser deux *webinaires* dans le but d'aider les supérieurs/supérieures et les religieux/religieuses eux-mêmes/elles-mêmes à trouver des réponses efficaces possibles pour accompagner les frères et sœurs dans leur parcours thérapeutique face à la législation sur le consentement éclairé et le DAT, en ouvrant peut-être aussi la voie à l'identification de formations ultérieures. Le **premier webinaire** traitera des **aspects éthico-juridiques** de la question, tandis que le **second webinaire** traitera des **aspects pastoraux** et **permettra aux participants de partager leurs expériences et dilemmes sur le sujet.**



**Union Supérieurs
Généraux**
Via dei Penitenzieri, 19
00165 ROMA

**Union Internationale
Supérieures Générales**
P.zza di Ponte S. Angelo, 28
00186 ROMA



Les deux webinaires se tiendront sur la plateforme zoom fournie par l'UISG les mardi 9 novembre et mardi 16 novembre, de 14h00 à 17h00 (heure de Rome). Le programme est joint à cette invitation.

Les webinaires s'adressent en particulier aux Supérieurs Généraux et Provinciaux et à leurs conseillers/conseillères ou aux personnes chargées de s'occuper des malades. **Chaque supérieur(e) a la possibilité de choisir ou d'indiquer également les frères/sœurs ou le personnel laïc qui souhaitent participer à cette initiative.** Les enregistrements des deux webinaires seront ensuite mis à la disposition des participants inscrits pour toute utilisation qu'ils jugeront souhaitable dans leur propre contexte institutionnel comme moyen de sensibilisation à la question traitée.

Pour participer aux webinaires, une inscription en ligne est nécessaire : un formulaire doit être rempli pour chaque participant, même s'ils appartiennent au même institut.

Si vous n'êtes pas Supérieures/Supérieurs, l'inscription doit se faire par l'intermédiaire de votre Supérieur ou Supérieure Général.

Après votre inscription, vous recevrez un courriel de confirmation contenant le lien de zoom pour accéder aux deux webinaires. Il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle inscription pour la deuxième réunion. Veuillez conserver ces informations car elles ne seront pas envoyées à nouveau.

Une traduction simultanée sera assurée en fonction des langues choisies par les participants.

Dans l'attente de votre réponse, qui, nous l'espérons, suscitera l'intérêt pour ce sujet que la Commission considère comme particulièrement crucial pour la "pastorale de la santé" que le monde religieux exerce tant dans son propre contexte qu'au service de la fragilité au sens large, nous espérons vous retrouver aux dates indiquées.

En communion de foi, pour la Commission pour la Santé de l'USG UISG,

Père Carmine Arice, ssc
Président

Fr Daniele Giusti, mccj
Secrétaire

En pièce jointe: le programme des deux Webinaires